

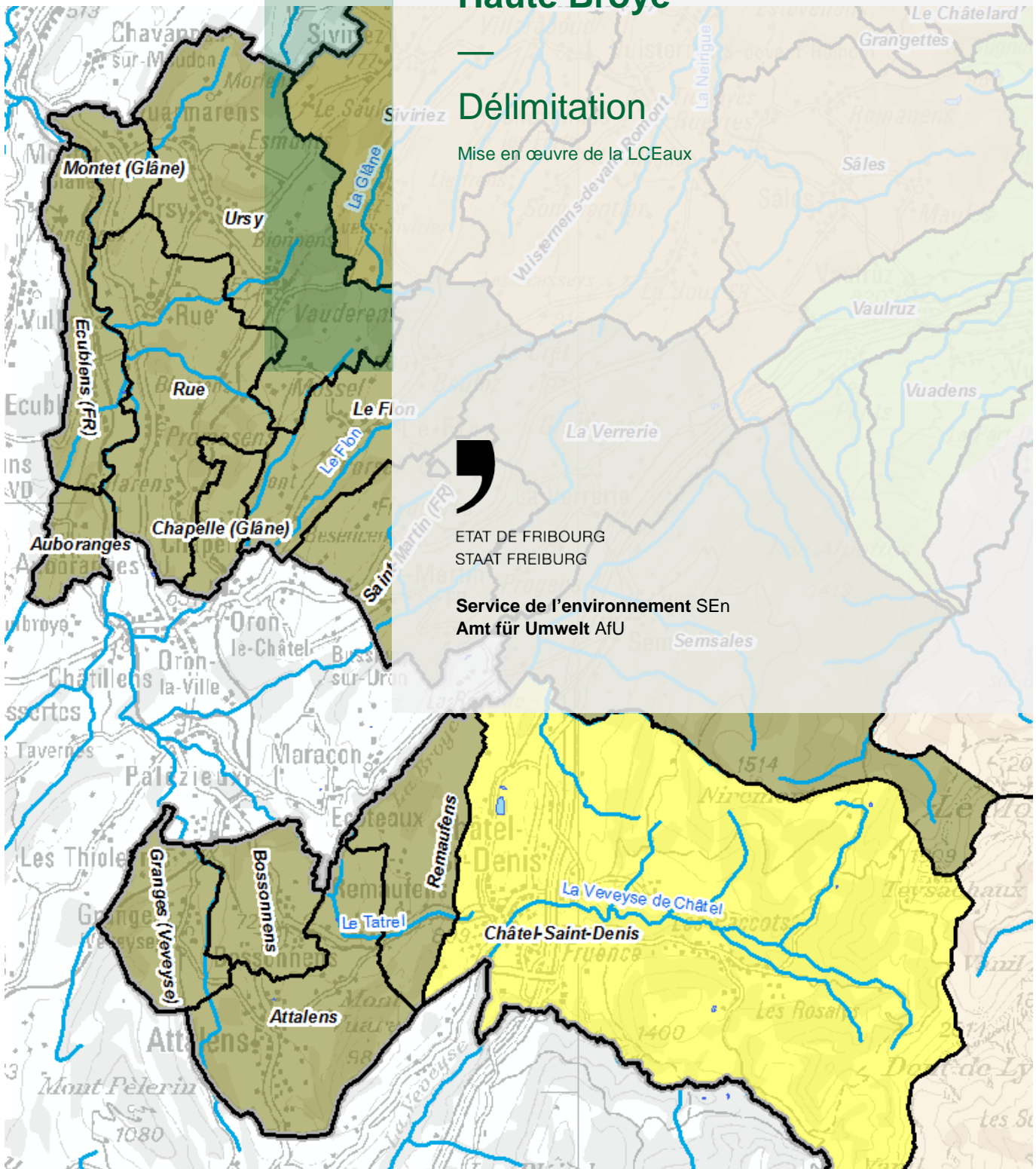
Bassin versant Haute Broye

Délimitation

Mise en œuvre de la LCEaux

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU



1 Introduction

Conformément à la loi cantonale du 18 décembre 2009 sur les eaux (LCEaux), la gestion des eaux devra se faire à l'avenir par bassin versant (BV). Par gestion des eaux, on entend toutes les mesures liées à la protection des eaux superficielles et souterraines, à l'utilisation des eaux ainsi qu'à l'aménagement des cours d'eau et des lacs. La gestion des eaux potables n'est actuellement pas intégrée à la présente démarche.

A l'intérieur des bassins versants, les communes seront appelées à collaborer, afin de gérer leurs eaux. Elles devront ensemble établir un plan directeur de bassin versant. Ce dernier, basé sur l'analyse de la situation initiale, fixera les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour une période de dix ans. Il permettra de coordonner les mesures à prendre entre les communes ou autres organisations administratives locales.

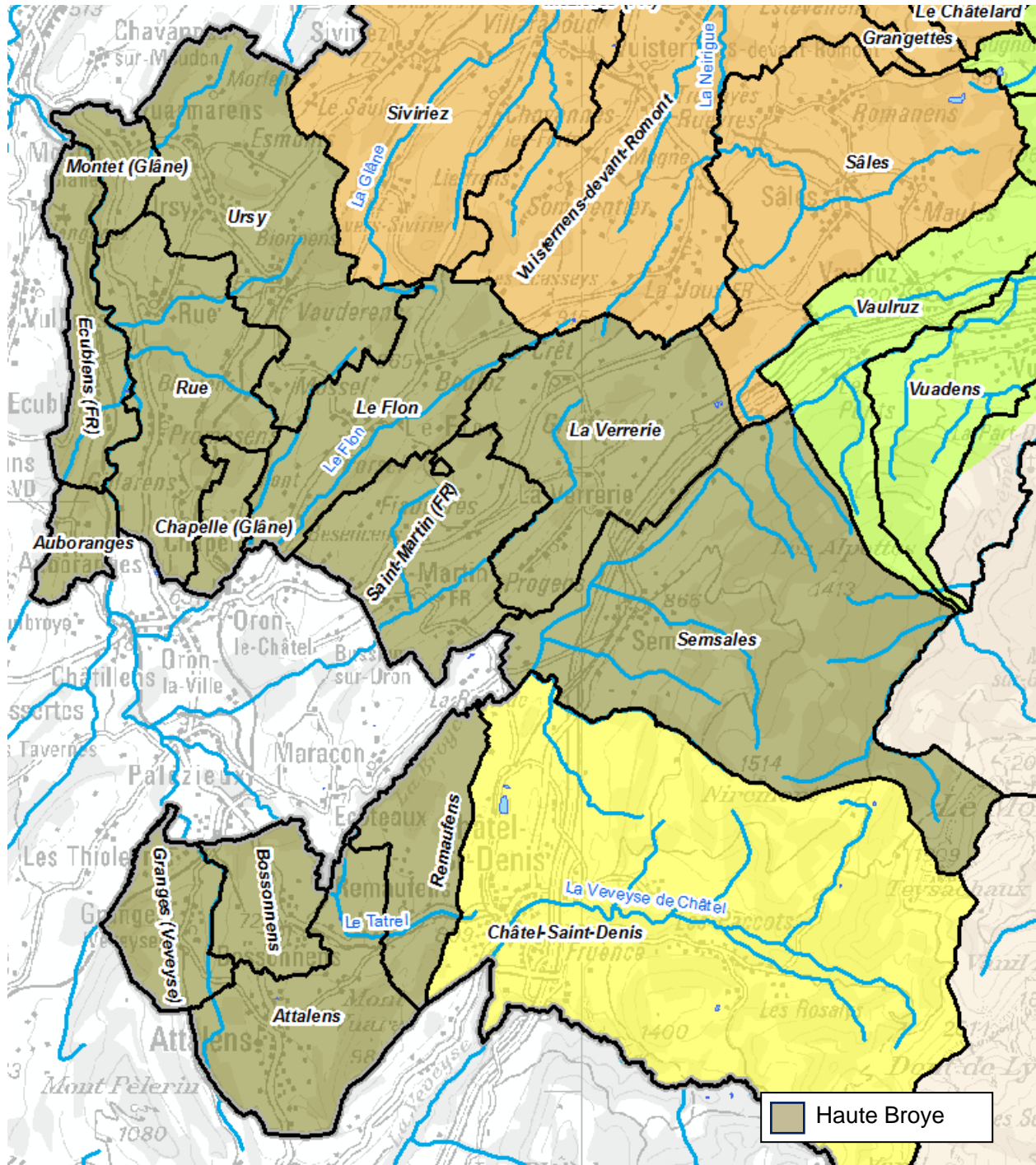
A l'intérieur des bassins versants, les communes devront se regrouper et s'organiser pour au minimum élaborer et financer le plan directeur de bassin versant. Toutefois, la collaboration pourrait être plus étendue si les communes le désirent.

2 Description du découpage

Les critères qui ont prédominé pour la délimitation de ce bassin versant sont l'épuration des eaux et l'intégrité des communes. Ce BV correspond aux BV fribourgeois des STEP intercantionales d'Ecublens (FR) et Lucens (VD).

Du point de vue de l'hydrographie, ce BV se recoupe majoritairement avec la partie supérieure du BV hydrographique de la Broye.

3 Délimitation



Nombre de communes	14
Nombre d'habitants	17'109
Surface du BV	124 km ²
Langue	français

4 Tableaux de synthèse

4.1 Bassins versants hydrographiques

Bassins versants hydrographiques	Attalens	Auboranges	Bossonnens	Chapelle (Glâne)	Ecublens (FR)	Granges (Veveyse)	La Verrerie	Remaufens	Rue	Saint-Martin (FR)	Semsaies	Montet (Glâne)	Ursy	Le Flon
Broye	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Glâne													■	■
Neirigue							■							
Haute Sarine											■			
Sionge							■				■			

■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux du BV Haute Broye
■ Communes touchant aux bassins versants hydrographiques principaux d'autres BV

4.2 Stations d'épuration (STEP)

Stations d'épuration (STEP)	Attalens	Auboranges	Bossonnens	Chapelle (Glâne)	Ecublens (FR)	Granges (Veveyse)	La Verrerie	Remaufens	Rue	Saint-Martin (FR)	Semsaies	Montet (Glâne)	Ursy	Le Flon
Ecublens	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		■	■
Lucens (VD)												■	■	

■ Communes raccordées à des STEP se situant dans le BV Haute Broye (état 2017)
■ Communes raccordées à des STEP se situant dans un autre BV de gestion des eaux (état 2017)

4.3 Entreprises d'endiguement

Entreprises d'endiguement	Attalens	Auboranges	Bossonnens	Chapelle (Glâne)	Ecublens (FR)	Granges (Veveyse)	La Verrerie	Remaufens	Rue	Saint-Martin (FR)	Semsaies	Montet (Glâne)	Ursy	Le Flon
Sionge							■				■			
Trême											■			
Diron											■			
Corjon											■			
Glâne												■	■	

■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans le BV Haute Broye
■ Communes participant à des entreprises d'endiguement agissant principalement dans d'autres BV

5 Discussion

Le BV HAUTE-BROYE coïncide avec la partie fribourgeoise du périmètre de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye V.O.G. (Veveyse – Oron – Glâne). La gestion globale des eaux du BV HAUTE-BROYE se basera sur des études déjà réalisées par cette association, notamment le plan régional d'évacuation des eaux.

Les coordinations qui pourraient être envisagées sont les suivantes:

- > La Trême, un des principaux affluents de la Sarine, forme la frontière entre les BV HAUTE SARINE et HAUTE BROYE et plusieurs de ses affluents amont prennent leur source dans le BV HAUTE BROYE. Pour des projets qui touchent à ces cours d'eau, une coordination avec le BV HAUTE SARINE devrait être envisagée.
- > Plusieurs communes de ce BV font actuellement partie de l'entreprise d'endiguement de la Sionge et/ou de la Trême, qui concerne aussi les BV LAC DE LA GRUYÈRE, HAUTE SARINE, GLÂNE-NEIRIGUE et VEVEYSE. Pour des projets touchant à ces deux cours d'eau, une collaboration entre les BV concernés pourrait s'avérer utile.
- > La commune vaudoise d'Oron est raccordée à la STEP d'Ecublens (FR). Une coordination avec les communes vaudoises concernées est nécessaire pour toutes les questions liées à l'épuration des eaux.
- > Une coordination similaire est à prévoir aussi pour les questions liées à la STEP de Lucens, à laquelle est raccordée la commune de Montet et une partie de celle d'Ursy.

Renseignements

Service de l'environnement SEn

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +26 305 37 60, F +26 305 10 02

sen@fr.ch, www.fr.ch/eau

Mars 2017